

Le 15 septembre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : **Addenda n° 1**
 Services professionnels
 Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
 pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
 dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
 Appel n° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 2

Mesdames, Messieurs

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours et modifie le descriptif de l'avis du Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) comme suit :

INFORMATION - Titre de l'avis :

Le titre de l'avis « Réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu) » est remplacé par le titre « Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour le réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu) dans le quartier de L'Île-des-Sœurs »

INFORMATION - Accord(s) applicable(s) :

« Aucun accord applicable » est remplacé par les accords suivants :

- ALEC : Accord de libre-échange canadien ;
- ACCQO : Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario ;
- AQNB : Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick.

INFORMATION SUR LE DONNEUR D'OUVRAGE – Contact(s) :

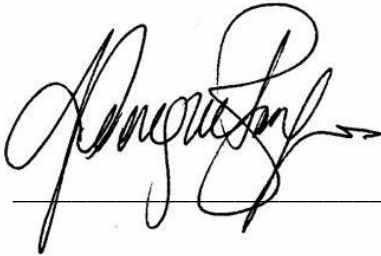
Verdun Greffe (incluant le numéro de téléphone et le courriel) a été retiré des contacts.

Le numéro de téléphone du conseiller professionnel a été retiré.

La section « Contact(s) » se lit maintenant comme suit :

Conseiller Professionnel
Courriel : concours.danhanganu@gmail.com

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Rioux, ADIQ, conseillère professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com

Le 22 septembre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : Addenda n° 2
Services professionnels
Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
Appel n° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 2

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours et modifie le Règlement du concours comme suit :

SECTION 1.3 TYPE DE CONCOURS :

Le premier paragraphe de la section « 1.3 Type de Concours » est remplacé entièrement par le suivant :

Concours de projet :

- de design pluridisciplinaire;
- s'adressant exclusivement aux Concurrents provenant du Canada;
- tenu en deux étapes : la première étant sur Propositions anonymes et la seconde sur Prestation préparée par un maximum de quatre (4) Finalistes sélectionnés par le Jury.

SECTION 3.1 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

La section « 3.1 Conditions d'admissibilité a) Étape 1 / Propositions » est remplacée entièrement par la suivante :

a) Étape 1 / Proposition

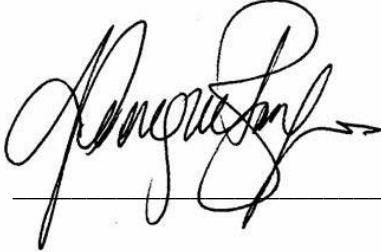
Est admissible à l'étape 1 du Concours, toute Équipe ou Firme qui comprend au moins deux (2) Designers dont :

- un Architecte paysagiste :
 - diplômé d'un programme universitaire en architecture de paysage depuis plus de sept (7) ans;
 - ou
 - qui possède au moins sept (7) ans d'expérience en architecture de paysage, qui possède un diplôme universitaire dans un domaine pertinent et dont la pratique dans le domaine de l'architecture de paysage est reconnue par ses pairs.
- Et qui provient du Canada au moment de concourir.

Parmi ces deux personnes, le Designer répondant doit être clairement identifié.

La Ville encourage la formation d'équipes pluridisciplinaires.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Rioux, ADIQ, conseillère professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com

Le 22 septembre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : Addenda n° 3
Services professionnels
Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
Appel N° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 1

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours.

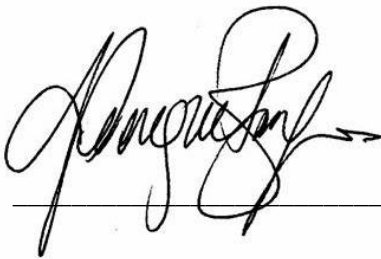
QUESTIONS / RÉPONSES :

Question 1.

Q : Pouvez-vous valider l'éligibilité de notre équipe qui comprendrait deux membres actionnaires de notre collectif qui est une société enregistrée en France. Un des membres du collectif est une firme québécoise et l'autre est une firme française. Nous avons respectivement un atelier au Québec et un atelier en France. Nous aimerions inscrire au concours la Société française mais nous pourrions aussi inscrire Firme québécoise + Firme française selon vos cadres administratifs. En vous remerciant de nous confirmer le bon format pour inscrire notre équipe.

R : Le Concours s'adresse exclusivement aux Concurrents provenant du Canada. Par conséquent, chaque membre de l'Équipe identifié aux fiches d'identification du Concurrent et du Finaliste (excluant les Consultants externes) doit provenir du Canada. Le fait que l'un de ces membres ne rencontre pas cette condition entraîne le rejet de la Proposition ou de la Prestation.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Rioux, ADIQ, conseillère professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com

Le 29 septembre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : **Addenda n° 4**
 Services professionnels
 Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
 pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
 dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
 Appel N° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 1

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours.

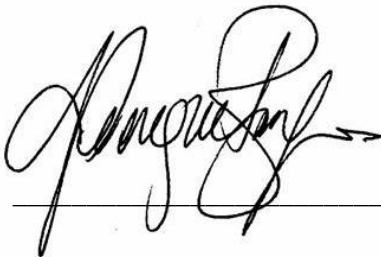
QUESTIONS / RÉPONSES :

Question 2.

Q : Je voudrais savoir si dans le cas de former un consortium avec un designer-paysagiste, serait-il nécessaire que chaque partenaire présente le certificat de l'AMP, ou s'il est suffisant qu'au moins un seul partenaire le présente.

R : L'autorisation de contracter délivrée par l'AMP n'est pas requise puisque le seuil provincial est fixé à 1 M\$ pour les contrats et les sous-contrats publics pour les services visés dans le cadre du présent concours.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Rioux, ADIQ, conseillère professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com

Le 30 septembre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : Addenda n° 5
Services professionnels
Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
Appel n° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 2

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours et modifie le Programme du concours comme suit :

ANNEXE 6 DU PROGRAMME : Évaluation de la condition des arbres et des frênes

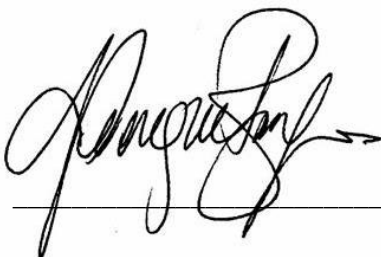
Les informations contenues dans cet addenda concernant l'évaluation de la condition des arbres et des frênes sont fournies aux Concurrents dès l'étape 1 du concours.

Le plan des inventaires des arbres peut être téléchargé [ici](#).

Ce plan montre la localisation des arbres (feuillus et conifères) en bon état, à surveiller et à abattre. Les souches identifiées sur le plan seront retirées avant le début des travaux de réaménagement et les finalistes n'ont pas à prévoir les coûts de l'essouchement dans leur budget. Le plan présente également la localisation des frênes qui sont encore en bon état. Toutefois, en raison de l'agrile du frêne, l'arrondissement est ouvert à ce que certains frênes soient abattus. Dans ce cas, leur remplacement doit être prévu.

La page qui suit présente la liste, le nombre et le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) des essences d'arbres présentes dans le parc.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Rioux, ADIQ, conseillère professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com

Rapport du 10.09.2021 11:23:43

Demandeur UBEA943

Séquence 7363686

Arrondissement : 16
Secteurs : Bois , Non Bois 

Espace libre: 2904-000

Espace libre: 2904-000 ELGAR

Cat gorie: PA Type: SP

Secteur Bois�	Arr.	Dist.	Essence	DHP										Total			
				5	10	20	30	40	50	60	70	80	90+				
1	Non	16	371	ACPL				2									2
				ACRU			1	1	1								3
				ACSA		2	6	8	20	16	6		1				59
				ACSC	2		1	2		1							6
				CEOC		1	1										2
				FRAM			2										2
				FRPE			7	9	7	2							25
				GLTR	6	9	2	5									22
				MA	7		1	3	1								12
				OSVI			1	2	1								4
				PIPU			3	3	2								8
				PNST		1		2	2	1			1				7
				PNSY				1		1							2
				PODE							2	2			1		5
				PR				1									1
				QUROFA	3												3
				QURU			3					2					5
				TI		2		1					1				4
				TIAM					2	4							6
				TICO					3	1	2						6
				ULAM				1			1						2
				Total secteur	18	15	28	41	39	26	11	6	1	1	1	1	186
				Total espace	18	15	28	41	39	26	11	6	1	1	1	1	186
				Total rapport	18	15	28	41	39	26	11	6	1	1	1	1	186

Le 8 octobre 2021

AUX CONCURRENTS

Objet : Addenda n° 6
Services professionnels
Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire
pour le réaménagement du parc Elgar (Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs
Appel n° S21-026

Nombre de pages incluant celle-ci : 2

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les Concurrents, fait partie intégrante des Documents du concours.

QUESTIONS / RÉPONSES :

Question 3.

Q : Pourriez-vous confirmer si les niveaux du terrain dans les plans Autocad dans le dossier téléchargé sur SEAO sont en mètres ?

R : Oui, ils sont en mètres.

Question 4.

Q : Y a-t-il un fichier Autocad avec les limites précises de la zone d'intervention ?

R : Oui. Il peut être téléchargé [ici](#).

Question 5.

Q : Pourriez-vous partager un fichier Autocad avec les niveaux de l'entourage ? Dans le fichier Autocad sont indiqués seulement les niveaux de la zone d'intervention

R : Des fichiers pdf et Autocad d'une cartographie datant d'environ 2012 peuvent être téléchargés [ici](#). Les élévations (en mètres) sont en rouge. Pour un relevé plus précis, il est aussi possible de télécharger un relevé LiDAR (nuage de points) à partir du site de données ouvertes de la Ville de Montréal :

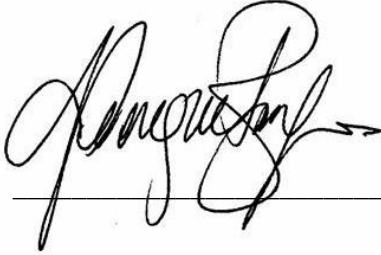
<https://donnees.montreal.ca/ville-de-montreal/lidar-aerien-2015>

Question 6.

Q : Nous voudrions savoir s'il est prévu que les zones de stationnement (Elgar et Berlioz) soient mises en valeur ou aménagées pendant la réalisation des travaux du projet du parc.

R : Non, ce n'est pas prévu à court terme.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



V ronique Rioux, ADIQ, conseill re professionnelle
concours.danhanganu@gmail.com